

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 décembre 2008

\*\*\*

Etaients présents : M. Goubet, M. Lazzaroni, Mme Roy, Mme Guillet, M. Resta, Mme Berthe, MM. Roche, Mme Accardo, MM. Micoud - Etoyan – Pelardy, Mme Chagnon, M. Charton, Mmes Girot – Cumin - Brugnot, M. Doré, Mmes Pons, MM. Roux – Bécavin.

Etaients excusés et représentés : M. Commarmot, Mme Briday, M. Turgis, Mme Derras, M. Morel, Mme Bouillon représentés respectivement par Mmes Guillet – Accardo, MM. Micoud – Pelardy – Roche – Roux.

Absents : Mme Cluzel

\*\*\*

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Christophe Sibuet, conseiller municipal de l'opposition, et procède donc à l'installation de M. Michel Bécavin membre suivant inscrit sur la liste « Une vie, une commune, Saint-Maurice-de-Beynost ».

### **I. – Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, M. Jacques ETOYAN est désigné secrétaire de séance.

### **II. – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2008**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 novembre 2008.

### **III. Travaux**

#### **Avenant marché d'appel d'offres ouvert Travaux d'assainissement**

Mme Guillet, adjointe en charge des travaux communaux, rappelle à l'assemblée qu'un marché d'un montant de 852 620, 15 € HT a été attribué à l'entreprise Brunet TP pour différents travaux assainissement (extension réseau séparatif de collecte des eaux usées, réhabilitation du réseau existant, gestion des eaux pluviales des services techniques).

Or, un aménagement de travaux devant être réalisé, portera le montant du marché initial à 871 308 € HT, soit une augmentation de 2,19%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant au marché conclu avec la société Brunet TP.

#### IV. – Finances

- **Budget principal : décision modificative n°7**

Pour actualiser les crédits de recettes et de dépenses votés au budget primitif, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ouvertures et réductions de crédits ci-après :

*montants exprimés en euros*

<b>Article</b>	<b>Op.</b>	<b>Cha pitre</b>	<b>Code Fonct.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2112		23	824	Terrain de voirie	7 370.00	
2315	26-02	23	026	Installation, matériel et out. Tech.	49 110.00	
2315	18-01	23	2	Installation, matériel et out. Tech.	4 935.00	
657362		65	520	Subvention au CCAS	-61 415.00	
023			01	Virement à la section d'invest.	61 415.00	
021			01	Virement de la section de fonct.		61 415.00
				<b>TOTAUX</b>	<b>61 415.00</b>	<b>61 415.00</b>

- **Budget annexe du service assainissement : décision modificative n°2**

Pour actualiser les crédits de recettes et de dépenses votés au budget primitif, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ouvertures et réductions de crédits ci-après :

*Montants exprimés en euros*

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2762-912 : Créances sur transfert de droits à déduction TVA	0.00 €	193 712.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2762-912 : Créances sur transfert de droits à déduction TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	193 712.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>193 712.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>193 712.00 €</b>
R-1312-16/2007-912 : Mise en conformité assainissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 351.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22 351.00 €</b>
R-1312-16/2007-912 : Mise en conformité assainissement	0.00 €	22 351.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2315-16/2007 : Mise en conformité assainissement	0.00 €	0.00 €	193 712.00 €	0.00 €
R-2315-912 : Installations, matériel et outillage technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	193 712.00 €
<b>TOTAL R 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22 351.00 €</b>	<b>193 712.00 €</b>	<b>193 712.00 €</b>
D-2762-16/2007 : Mise en conformité assainissement	193 712.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2762-16/2007 : Mise en conformité assainissement	0.00 €	0.00 €	193 712.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>193 712.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>193 712.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193 712.00 €</b>	<b>216 063.00 €</b>	<b>387 424.00 €</b>	<b>409 775.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 351.00 €</b>		<b>22 351.00 €</b>

## V. Personnel

M. Lazzaroni, adjoint responsable du personnel communal, informe l'assemblée que des élections se dérouleront en 2009 (dimanche 18 et 25 janvier 2009 pour les cantonales, courant juin pour les européennes). Pour assurer le bon déroulement des scrutins, la présence d'agents communaux est nécessaire.

Les agents relevant des catégories B et C peuvent à cette occasion percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (« heures supplémentaires »), mais les agents relevant de la catégorie A ne peuvent percevoir ces IHTS. Il convient donc d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE) afin de pouvoir rémunérer les agents de catégorie A.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection au coefficient 2 pour chaque journée de vote.

## VI. Urbanisme

### Servitude de passage en terrain privé de canalisation d'évacuation

Dans le cadre de la rénovation partielle du réseau d'assainissement de la commune, il est nécessaire de procéder au remplacement de différentes canalisations. Une partie de ces canalisations devant passer sur le domaine privé de l'entreprise Toray, une convention de servitude doit être signée entre cette société et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour signer la convention à intervenir.

*NDLR : à l'heure de la rédaction de ce compte-rendu, la partie non définie dans la convention présentée lors du conseil municipal a été éclaircie et s'entend sous ces termes :*

Il a été exposé ce qui suit :

La société TORAY PLASTICS EUROPE déclare être le seul propriétaire des parcelles figurant au plan cadastral sous :

- les numéros : AH 287 – AH 285 – AE 544
- lieu dit éventuel, **Usine Toray Plastics Europe**

## VII. Questions et informations diverses

M. le Maire informe l'assemblée que le vote pour le lancement du centre nautique a eu lieu à la communauté de communes, de même que le vote pour l'aire de grand passage des gens du voyage (l'aire permanente restant engluée dans un imbroglio notarial).

M. Roche communique également les résultats du téléthon : la somme de 7031,50 € a été collectée sur notre commune. L'ensemble du conseil municipal se réjouit de la réussite de cette manifestation.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
Pierre GOUBET